

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'HERLIES

Séance du mercredi 26 Juin 2019 - Convocation du 20 Juin 2019 - Mairie d'HERLIES – 19h30

Etaient présents : Madame le Maire, Marie-Françoise AUGER, Madame et Messieurs Antoine DEMORTIER, Marie-Hélène HECQUET, René AVERLANT, Benoit DELOS, Adjoint, Mesdames et Messieurs Catherine CATTEAU, Christian DUQUESNE, Séverine BRUNEEL, Francis HEDOIRE, Marie-Thérèse PARENT, Joël GUEBELS, Conseillers Délégués, Nathalie LOBRY, Audrey BERNARD, Jules HAYART, Bernard DEBEER, Conseillers Municipaux.

Excusés : Bernard DAVRANCHE a donné procuration à Antoine DEMORTIER
Nathalie DAMIE a donné procuration à Bernard DEBEER

Absent : Philippe LEHERICEY

Joël GUEBELS est nommé Secrétaire de séance.

Présentation des procurations :

Nathalie DAMIE, à qui nous souhaitons le plus prompt rétablissement, a donné procuration à Bernard DEBEER.

Bernard DAVRANCHE a donné procuration à Antoine DEMORTIER.

I – Approbation du PV de la réunion du 28 Mars 2019.

Le PV de la réunion du 28 Mars 2019 est approuvé à la majorité (Abstentions de Messieurs HAYART et DEBEER, absents).

II - Communication des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations

Il a été procédé à l'encaissement de remboursements d'assurance pour la Commune :

- 8 335.20 € : les dommages constatés par l'expert au groupe scolaire (nouvelles fuites d'eau salles de classe et couloirs) sont de nature décennale et la garantie Dommages Ouvrage de notre contrat s'applique.

- 837.97 € : remboursement intégral Bris de glace Porte du groupe scolaire (les auteurs ont été identifiés par la gendarmerie et la procédure judiciaire est en cours). Ils étaient 6, nous les voyons parfaitement sur la vidéo. Sans donner de nom, il ne s'agit pas de jeunes d'Herlies.

- 1 200.00 € : nouvelles fuites d'eau constatées chez Mme Fruleux et Préau

B.DEBEER : Y'a-t-il d'autres sinistres en cours et pour lesquels la Commune devrait percevoir un remboursement ?

A.DEMORTIER : Au niveau du personnel, pour les arrêts maladie.

B.DEBEER : et du côté des experts ?

S.KASPRZAK : des travaux vont être effectués début juillet, ce sont les derniers en cours mandatés par l'expert. Les rapports peuvent vous être communiqués.

A.BERNARD : Parle t'on tout de suite des travaux sollicités lors du Conseil d'Ecole ?

MF.AUGER : nous suivons l'ordre du jour et y reviendrons ensuite.

III – Annulation de la délibération n°2019-007 « Affectation de Résultats 2018 Budget Principal Commune ».

Madame le Maire cède la parole à Antoine DEMORTIER.

Monsieur DESCAMPS, Comptable Public, a constaté qu'une erreur s'était glissée dans l'affectation de résultats 2018 du Budget Principal Commune.

En effet, il a été omis de soustraire l'affectation au compte 1068 opérée en 2018 d'un montant de 76 000 € (comme indiqué au Compte de Gestion), ce qui implique une clôture d'exercice 2018 en Fonctionnement de 267 866.16 € (et non 343 866.16 €). Ces 76 000 € avaient donc été comptés deux fois.

Aussi, Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour annuler la délibération 2019-007 relative à l'affectation de Résultats 2018 sur le Budget Principal Commune.

Nous aurions dû voir cette erreur. Personne ne l'a vue. Cela nous servira de leçon pour les prochaines fois, s'il y en a. Cela n'a pas d'impact car nous montons un budget des plus sincères et nous avons mis une « réserve » sur les dépenses imprévues.

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité, (*POUR* : 13, *CONTRE* : 1 : J.HAYART, *ABSTENTION* : 3 : A.BERNARD, B.DEBEER, N.DAMIE par procuration) décide d'annuler la délibération n°2019-007 « Affectation de Résultats 2018 Budget Principal Commune ».

IV - Affectation des Résultats 2018 Budget Principal Commune

Antoine DEMORTIER a la parole.

Suite aux remarques émises par Monsieur DESCAMPS, Comptable Public, il est proposé l'affectation des Résultats 2018 sur le Budget Principal Commune suivante :

FONCTIONNEMENT :

Résultat exercice 2017 :	+ 121 281.77 €
Résultat exercice 2018 :	+ 146 584.39 €
Clôture exercice 2018 :	+ 267 866.16 €

INVESTISSEMENT :

Résultat exercice 2017 :	+ 52 736.26 €
Résultat exercice 2018 :	+ 244 489.55 €
Clôture exercice 2018 :	+ 297 225.81 €

RESTES A REALISER 2018 :

Dépenses :	- 154 171.81 €
Recettes :	0 €
Déficit RAR 2018 :	- 154 171.81 €

AFFECTATION :

R 001 – Excédent d'Investissement reporté :	+ 297 225.81 €
R 002 – Excédent de Fonctionnement reporté :	+ 48 000.00 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisé :	+ 219 866.16 €

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité (*POUR* : 13, *CONTRE* : 1 J.HAYART, *ABSTENTION* : 3 A.BERNARD, B.DEBEER, N.DAMIE par procuration) décide l'affectation des Résultats 2018 Budget Principal Commune telle que présentée.

V - Acquisition de mobilier : Participation de l'Association HerlieS'torique

Du mobilier a été acquis par la Mairie afin d'équiper la Salle associative de HerlieS'torique.

L'Association HerlieS'torique a indiqué vouloir participer à cet investissement à hauteur du montant de 225 € (Coût HT d'une armoire).

Madame le Maire sollicite votre accord pour :

- accepter la participation de HerlieS'torique
- procéder à l'inscription en recettes d'investissement sur le compte 10251 de cette participation pour un montant de 225 €.

A.BERNARD : La salle se trouve dans l'ancienne école ?

B.DELOS : Il s'agit de l'ancienne classe de Mme DECOSTER.

MF.AUGER : Nous allons donner des noms à chaque salle.

A.BERNARD : Chaque association a donc une salle ?

MF.AUGER : Beaucoup se partagent les salles. Nous pourrons aussi utiliser cette salle pour nos réunions. Elle est bien équipée.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la participation de HerlieS'torique
- de procéder à l'inscription en recettes d'investissement sur le compte 10251 de cette participation pour un montant de 225 €.

VI - Marché Travaux de rénovation des peintures intérieures et création d'une rampe d'accès PMR à l'Eglise Saint Amé d'Herlies

Madame AUGER cède la parole à Antoine DEMORTIER.

Le texte que vous avez sous les yeux a été modifié par rapport à la note de synthèse initiale pour la bonne raison que lors de la CAO, nous avons étudié les 2 lots et y figurait une option (une décote sur le lot Peintures). Bernard (DAVRANCHE) a rencontré l'entreprise pour connaître les caractéristiques de la peinture et, pour finir, nous avons opté pour l'option avec la décote, avec un certain type de peinture (l'architecte préconisait un type de peinture tandis que l'entreprise qui a répondu en préconisait un autre, il fallait donc regarder ce qu'il y avait de mieux techniquement).

Un avis d'appel d'offres a été mis en ligne sur la plateforme « Marchés Publics » du CDG 59 en date du 22 Mai. L'objet de cette consultation était : Travaux de rénovation des peintures intérieures (lot 1) et création d'une rampe d'accès PMR (lot 2) à l'Eglise Saint Amé d'Herlies.

Les entreprises avaient jusqu'au 11 Juin, 12H, pour déposer leur offre électronique.

Les critères de sélection étaient les suivants :

- Prix des prestations : 55 %
- Valeur technique des prestations : 40 %
- Respect du délai des travaux : 5%

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mardi 18 Juin à 18h30, en présence d'Yves WOZNIAK, Assistant à Maîtrise d'œuvre.

Pour le lot 1 : Peintures :

Une offre a été reçue de la Société Jean VANDENDRIESSCHE, sise à CROIX, Parc d'Activités de la Gare, 29 rue du Creusot.

Offre de base HT : 90 082.48 €
 TVA : 18 016.50 €
 TTC : 108 098.98 €

Prestations Eventuelles Supplémentaires 1 :

HT : 1 774.92 €
 TVA : 354.98 €
 TTC : 2 129.90 €

Variante n°1 HT : - 12 015.11 €
 TVA : - 2 403.02 €
 TTC : - 14 418.13 €

Pour le lot 2 : Gros Œuvre (Rampe accès PMR) :

Une offre a été reçue de la Société TRIONE CONSTRUCTION, sise à HOUDAIN, Rue du Général de Mitry.

Offre de base HT : 33 415.60 €
 TVA : 6 683.12 €
 TTC : 40 098.72 €

Prestations Supplémentaires Eventuelles 1 :

HT : 4 702.50 €
 TVA : 940.50 €
 TTC : 5 643.00 €

Les membres de la CAO ont décidé :

- De retenir l'offre de la Société Jean VANDENDRIESSCHE (Offre de base + PSE 1 + VARIANTE N°1)
- De déclarer infructueux le lot n°2, notamment à cause du critère du prix des prestations.
- De relancer une procédure adaptée d'appel d'offres pour le lot n°2

A.DEMORTIER : Nous avons estimé la proposition du lot 2 trop onéreuse, même si, en regardant les plans, on constate que cela va au-delà de la rampe : il y a aussi beaucoup de travail au niveau des marches qui doivent être agrandies (cela viendrait jusqu'à 10 mètres devant le porche). Les voitures ne sauront plus passer sur le côté comme c'est possible aujourd'hui. Nous proposons de relancer un appel d'offres pour le lot 2 pour obtenir des variantes moins « luxueuses ». Peu d'entreprises ont répondu et c'est assez bizarre.

Au lendemain de la CAO, Monsieur WOZNIAK a rencontré, en compagnie de Monsieur DAVRANCHE, le responsable de la société VANDENDRIESSCHE et ce afin d'examiner les propositions de la variante n°1 qui se sont avérées plus qu'intéressantes (pour la mise en peinture des murs, colonnes et ogives de voûtes en peinture de type « Schuss Ultra » remplacement de la peinture de type »Silario »).

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour valider le choix de la CAO.
 Les travaux pourraient commencer assez rapidement. Il y a environ deux mois de travail.

MH.HECQUET : Aura-t-on une subvention ?

A.DEMORTIER : Cela permettrait de bénéficier du solde de la DETR. C'est un peu plus cher que ce que nous avons inscrit au budget. Nous n'avons pas de devis aussi précis que celui-là.

B.EBEER : Ce qui me gêne toujours, s'agissant de l'Eglise, et nous avons eu l'occasion de le dire lors d'autres conseils, c'est qu'on vote des travaux dans l'Eglise au fur et à mesure, par coup de 90 000 €, 40 000 €, etc... combien y en aura-t-il encore ? Nous n'avons pas eu, ou du moins je n'ai pas eu ou pas vu, le budget définitif des travaux car on a déjà mis un certain nombre de millions d'euros dans cette Eglise. On se dit qu'on a aujourd'hui, sous forme de vérification, on s'appête à voter un lot Peintures qui est 10 à 12 000 € plus cher que notre budget. On nous présente il y a quelques semaines, quelques mois, il n'y a pas tant que ça de conseils dans l'année quand même, un budget qu'on ne respecte pas aujourd'hui, et surtout un budget qui surtout est sommaire puisqu'on a des budgets lot par lot, et qu'on n'a pas aujourd'hui de vision d'ensemble des dépenses qu'il y a eu. C'est toujours au coup par coup.

A.DEMORTIER : Cela fait plusieurs années que nous sommes sur l'Eglise.

B.DEBEER : Cela fait plusieurs années qu'on demande un budget global, qu'on n'a pas.

A.DEMORTIER : Au début, on a eu un budget global qui est évolutif puisque les prestations augmentent. Si nous avions eu les 400 000 € de la Ferme, nous aurions pu envisager les choses différemment.

B.DEBEER : Oui, bien sûr, bien sûr...

A.DEMORTIER : là, nous faisons en fonction de nos besoins, non, plutôt de nos possibilités. Il était

important de ne pas perdre les 55 000 € de la DETR. Quand on voit l'état de l'Eglise aujourd'hui, il est inacceptable de la laisser en l'état. Quant au budget, les vitraux, on sait, il y a 46 000 €, c'est juste une partie car la Ville d'Herlies ne pourra pas faire tous les vitraux d'un seul coup. Nous reparlerons de l'Eglise à mon avis pendant un moment.

B.DEBEER : est-ce qu'on peut avoir au prochain Conseil Municipal, ou avant si c'est possible, un état de ce qui a déjà été dépensé, ce qui a été prévu et d'avoir un prévisionnel sur l'année car à chaque fois on vote ? Ça n'a l'air de rien 90 000 € par ci, 40 000 € par là... je ne commenterai pas les 400 000 € de la Ferme...

A.DEMORTIER : Je suis parfaitement d'accord pour dire que c'est très lourd pour la Commune. C'est clair, mais ce n'est pas si simple.

B.DEBEER : Pourquoi alors on attribue le lot à Monsieur VANDENDRIESSCHE alors qu'il est 12 000 € plus cher que le budget ?

A.DEMORTIER : Je rappelle que le budget a été fait il y a plusieurs années, que les choses ont évolué.

A.BERNARD : Alors comment tu sais que c'est trop cher ? pas assez cher ?

A.DEMORTIER : on a regretté le fait de ne pas avoir d'autres offres, c'est clair.

A.BERNARD : on ne peut pas comparer.

J.HAYART : il n'y avait qu'une offre ?

A.DEMORTIER : oui une seule, pour chacun des lots. Nous n'avons pas la science infuse, quand on fait un budget.

B.DEBEER : Je ne sais pas ce que c'est un assistant à maître d'œuvre...

A.DEMORTIER : C'est la personne qui nous aide.

B.DEBEER : donc c'est un assistant à maîtrise d'ouvrage, mais qu'importe, vous allez dire que je joue sur la sémantique, mais c'est quand même important... on est maître d'ouvrage ou on ne l'est pas. Monsieur Wozniak n'est certainement pas un assistant à Maître d'œuvre ou alors je ne sais pas. Qu'importe, on ne va pas jouer sur les mots car on me le reproche souvent.

J.HAYART : Dans le marché, Wozniak est le maître d'œuvre.

B.DEBEER : Donc le maître d'œuvre fait un budget. Ce budget, il n'est pas respecté. On a une offre et on se dit « et bien on va payer 12 000 € de plus ». Reconsultons ! Et surtout sur le lot 2, l'argument qui est de dire « A cause du critère des prestations et du prix des prestations », on le rend infructueux. Alors qu'au lot 1, c'est 12 000 € plus cher qu'au budget...

A.DEMORTIER : C'est du bon sens. Et si au 31 décembre, on n'a pas réalisé les travaux, on perd les 55 000 € de DETR.

MF.AUGER : C'est la qualité des peintures et du travail.

B.DEBEER : Les 55 000 € ce sont nos impôts qui les paient. On dépense pour avoir une subvention... c'est toujours de l'impôt.

A.DEMORTIER : On peut philosopher sur les impôts. Je vous rappelle que nous ne les avons pas augmentés.

A.BERNARD : promesse de mandat !

B.DEBEER : Il n'y a pas de logique.

J.HAYART : Il n'y a eu qu'une seule réponse : quelque part, on n'a peut-être pas fait le travail au niveau de la publicité.

A.DEMORTIER : Une plateforme est faite sur le CDG59 pour les marchés publics. On fait les choses comme elles doivent être faites.

S.KASPRZAK : 12 entreprises ont retiré les dossiers.

A.DEMORTIER : et une seule répond. Et ce n'est pas n'importe qui.

B.DEBEER : Mais ce n'est pas la question. C'est une question de principe.

A.DEMORTIER : Lors de la CAO, nous avons même trouvé que faire tous les travaux pour moins de 100 000 € était très intéressant.

B.DEBEER : Peut-on avoir un budget de Monsieur Wozniak, maître d'œuvre dans cette affaire ? Et qu'on se dise une bonne fois pour toute, l'Eglise aura coûté autant, on a tant de budget et on arrête de voter au lot par lot à chaque Conseil Municipal.

MF.AUGER : Cela a commencé au 1^{er} mandat et les travaux se déroulent sur plusieurs années.

B.DEBEER : Oui mais peut-on avoir un budget ?

A.DEMORTIER : C'est comme ça pour beaucoup de Communes. On avait dit que nous allions faire les travaux de l'Eglise. Cela ne date pas d'aujourd'hui.

B.DEBEER : On découvre aujourd'hui que c'est plus cher. On découvre que la Mairie adopte une pratique sur un lot et une autre sur un autre lot. La question mérite d'être posée.

MF.AUGER : C'est la CAO qui l'a décidé.

A.DEMORTIER : Non, la CAO est consultative. Elle ne décide pas.

MF.AUGER : oui elle est consultative.

B.DEBEER : Si la CAO décide, ne faisons pas de Conseil Municipal.

MF.AUGER : Vous jouez sur les mots... passons au vote, nous n'avancerons pas comme cela.

B.DEBEER : C'est comme ça... On prend une entreprise, c'est 12 000 € plus cher, mais c'est comme ça. Evidemment...

Le Conseil Municipal, à la majorité, (*POUR* : 13, *CONTRE* : 4 A.BERNARD, B.DEBEER, J.HAYART, N.DAMIE par procuration, *ABSTENTION* : 0) décide de :

- Retenir l'offre de la Société Jean VANDENDRIESSCHE pour le lot n°1 (Offre de base + PSE 1 + Variante n°1) pour un montant total HT de **79 842.29 €**, soit **95 810.75 € TTC**.
- Autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché pour le lot n°1
- Déclarer le lot n°2 infructueux et relancer une procédure adaptée pour ce même lot

VII – Décision Modificative n°1 – Budget Principal Commune.

Madame le Maire cède la parole à Antoine DEMORTIER.

Madame le Maire soumet à votre approbation la Décision Modificative n°1 sur le Budget Principal Commune suivante :

Section de **FONCTIONNEMENT** :

DEPENSES :

<i>Compte</i>	<i>Intitulé</i>	<i>En +</i>	<i>En -</i>	<i>Total</i>
022	Dépenses imprévues		- 76 000 €	- 76 000 €
TOTAL			- 76 000 €	- 76 000 €

RECETTES :

<i>Compte</i>	<i>Intitulé</i>	<i>En +</i>	<i>En -</i>	<i>Total</i>
R 002	Excédent reporté		- 76 000 €	- 76 000 €
TOTAL			- 76 000 €	- 76 000 €

Section d'**INVESTISSEMENT**:

DEPENSES :

<i>Compte</i>	<i>Intitulé</i>	<i>En +</i>	<i>En -</i>	<i>Total</i>
165	Dépôts et cautionnements reçus	+ 400 €* + 400 €		+ 400 €
2031 <i>Op 147</i>	Frais d'études <i>Groupe Scolaire</i>		- 400 €	- 400 €
21318 <i>Op 151</i>	Autres bâtiments publics Eglise	+ 70 000 €		+ 70 000 €
21538	Autres réseaux	+ 4 320 €**		+ 4 320 €
2181 <i>Op 98</i>	Installations générales <i>Autres matériels</i>	+ 1 800 €***		+ 1 800 €
2731	Placements	+ 225 €	- 71 800 €	- 71 575 €
TOTAL		+ 76 745 €	- 72 200 €	+ 4 545 €

RECETTES :

Compte	Intitulé	En +	En -	Total
10251	Dons et legs	+ 225 €****		+ 225 €
21531	Réseau d'adduction d'eau	+ 4 320 €**		+ 4 320 €
TOTAL		+ 4 545 €		+ 4 545 €

*Compte 165 : 400 € : Remboursement des cautions pour la Salle Denis encaissées en 2018 pour des locations de 2019

**Compte D 21538 et R 21531 : 4 320 € : Ecritures comptables demandées par notre Trésorier pour une dépense réalisée en 2014 (branchement Eau Eglise) en 2014 et non sujette à l'amortissement.

*** Compte D 2181 Op 98 : il s'agit d'une demande de la part des ULM pour réaliser une rampe

**** Compte R 10251 : Participation d'HerlieS'torique à l'acquisition d'une armoire.

Le Conseil Municipal, à la majorité (POUR : 13, CONTRE : 4 A.BERNARD, B.DEBEER, J.HAYART, N.DAMIE par procuration, ABSTENTION : 0) adopte la Décision Modificative n°1 sur le Budget Principal Commune.

VIII – Décision Modificative n°1 – Budget Annexe Camping.

Madame le Maire soumet à votre approbation la Décision Modificative n°1 sur le Budget Annexe Camping suivante :

Section d'**Investissement** :

DEPENSES :

Compte	Intitulé	En +	En -	Total
21534	Réseaux d'électrification	+ 10 792.80		+ 10 792.80
2731	Placements		- 10 792.80	- 10 792.80
TOTAL		+ 10 792.80	- 10 792.80	0

Il s'agit de budgéter des travaux d'éclairage rendus nécessaires pour des raisons essentielles de sécurité et conformité (création de massifs bétons, pose de candélabres et projecteurs aux normes)

B.DEBEER : Y aura-t-il d'autres travaux ?

A.DEMORTIER : Il ne pourra pas y en avoir d'autres car nous ne pouvons pas côté budget. On ne peut pas aller au-delà. Il y aurait d'autres dépenses, beaucoup de choses sont à faire.

Le Conseil Municipal, à la majorité, (POUR : 13, CONTRE : 4 A.BERNARD, B.DEBEER, J.HAYART, N.DAMIE par procuration, ABSTENTION : 0) adopte la Décision Modificative n°1 sur le Budget Annexe Camping.

B.DEBEER : Que donne le taux de remplissage ?

J.GUEBELS : Il est de l'ordre de 60 places occupées. Il y a énormément de passage actuellement.

B.DEBEER : 60 places sur combien ?

J.GUEBELS : 90 places. Nous avons pris la décision de faire les travaux d'éclairage uniquement, quand on rentre dans le camping, du côté droit qui est fort occupé. Nous avons bien négocié. Il y en avait au départ pour 20 000 €. Là, il a fallu faire des choix.

J.HAYART : A-t-on une idée de la différence entre le passage et le fixe ? Il faut faire une moyenne entre le passage et le nombre de places.

MF.AUGER : dans un compte-rendu précédent, vous aviez ces chiffres, je crois. Les passages sont de plus en plus nombreux.

J.HAYART : c'est en termes d'argent, le rendement financier.

J.GUEBELS : l'année dernière, c'était, je crois, de l'ordre de 10 000 €.

J.HAYART : par place ?

J.GUEBELS : non en tout.

A.DEMORTIER : c'est le chiffre d'affaires global de passage.

J.GUEBELS : c'est lié également au développement des Weppes.

A.DEMORTIER : Oui le tourisme de mémoire.

J.HAYART : donc cela fait 300 € par place. Un emplacement c'est combien ? 1000 € ? 1500 € ?

J.GUEBELS : Non il s'agit du passage.

J.HAYART : il y a donc plus intérêt à faire venir des emplacements à l'année...

A.DEMORTIER : Un bel article était paru l'année dernière dans La Voix du Nord.

B.DEBEER : C'est un budget déficitaire.

A.DEMORTIER : Oui.

J.HAYART : Il faut faire de l'argent et trouver des moyens.

A.BERNARD : Comment cela se passe dans les autres villages ?

MF.AUGER : Il n'y a pas de camping public. Sur la MEL, ce ne sont que des campings privés. Alors faire une DSP ? Il faut y réfléchir. Il y a des projets, il faut attendre un peu.

A.DEMORTIER : l'an dernier ou encore l'année d'avant, nous avons mis un peu plus de 50 000 € pour l'assainissement. Là il y aurait les sanitaires à refaire et à remettre au goût du jour.

B.DEBEER : donc ce sont des dépenses qu'on ne peut pas faire.

A.DEMORTIER : Au jour d'aujourd'hui, il y a des choix à faire.

B.DEBEER : Je suis désolé d'y revenir mais on dépense de l'argent dans l'Eglise. On a une activité qui est déficitaire. On est d'accord, légèrement déficitaire mais qui l'a été davantage. Comment voulez-vous avoir un taux de remplissage intéressant au camping si vous n'avez pas des sanitaires et une électrification qui tiennent la route ?

A.DEMORTIER : On n'a pas dit que ça ne tenait pas la route, on a dit les remettre au goût du jour.

B.DEBEER : ... et on dit qu'on va dépenser 90 000 € dans les peintures de l'Eglise...

MF.AUGER : il faut aussi entretenir notre patrimoine.

B.DEBEER : Sauf que les herlillois, aussi dans le cadre du budget, contribuent au déficit du camping. Pourquoi ne remet-on pas au camping un budget à zéro ?

A.DEMORTIER : C'est ce qu'on a fait. Nous avons remis les compteurs à zéro pour repartir sur des bases saines.

J.HAYART : Au camping, historiquement, on avait toujours 40 000, 60 000 € d'excédent.

A.DEMORTIER : nous avons affecté les comptes de la manière la plus objective possible.

MF.AUGER : Là-dessus, je vous rappelle que la Commune réglait des factures.

A.DEMORTIER : La Commune payait l'eau, l'EDF, les assurances.

B.DEBEER : on ne va pas parler de vos nouvelles méthodes comptables depuis peu, ni du passé. Le passé c'est le passé. Le fait qu'il était excédentaire ou déficitaire, on ne le saura jamais, on ne sera jamais d'accord.

A.DEMORTIER : Il y avait peut-être plus de fréquentation. Il faut être objectif.

J.HAYART : Nous avons des recettes à l'année.

B.DEBEER : Alors pour quoi on dépense de l'argent ?

A.DEMORTIER : Il y a quand même un phénomène important, là on parle de sécurité ! Quand on voit les fils à nu, c'est exactement ce qui était là-bas, on n'a pas le droit de jouer avec la sécurité ! Il était important que les enfants et les locataires du camping soient protégés de tout cela et ça a fait peser la balance du bon côté.

B.DEBEER : Il n'y a aucun souci là-dessus. Mais est-ce que remettre les sanitaires au goût du jour, ça coûte plus que 12 000 € ?

A.DEMORTIER : Voilà le genre de choix à faire.

B.DELOS : Bernard quand es-tu allé pour la dernière fois au camping ?

B.DEBEER : Il y a 3 ans.

B.DELOS : tu n'as pas vu les travaux faits au niveau des peintures des sanitaires. Là on parle de remettre un coup de lustre à leur niveau, de les remettre au goût du jour. Les sanitaires ne sont pas insalubres.

B.DEBEER : je n'ai pas dit qu'ils l'étaient.

B.DELOS : Ils ont été repeints par les employés, plusieurs fois, encore la saison dernière. Les sanitaires sont propres, mais maintenant, c'est vrai, dans d'autres campings, notamment privés, on a accès à des sanitaires d'une autre catégorie, bien sûr.

B.DEBEER : on peut peut-être augmenter le budget d'une location à l'année et on peut aussi peut-être faire un peu plus de chiffre d'affaires, je suis désolé d'en parler comme d'une entreprise.

B.DELOS : il y a aussi une dimension sociale importante.

B.DEBEER : donc le budget est déficitaire à cause de cela ?

A.DEMORTIER : Non, il a été déficitaire à cause de la fermeture du camping pendant un certain nombre de mois à cause des travaux l'an dernier.

B.DEBEER : Est-ce qu'on a fait un prévisionnel aujourd'hui sur le camping ? Est-ce qu'on est sûr que le camping ne sera pas déficitaire ? On est en pleine saison. On doit pouvoir avoir un point d'atterrissage ?

MF.AUGER : le travail qui est fait est surtout de trouver d'autres moyens...

B.DEBEER : Madame le Maire, le travail je n'en doute pas une seconde

MF.AUGER : Vous ne me laissez pas parler... Alors ça ne vous intéresse pas, alors on passe au point suivant...

B.DEBEER : Peut-on juste revenir sur ma demande de savoir si on va pouvoir avoir un budget des travaux, pour l'Eglise et certes pour le camping, un budget des travaux qu'il reste à réaliser et des dépenses qu'on se donne avec des recettes en face qui tiennent la route.

A.DEMORTIER : on pourra avoir une estimation, en sachant en réalité que cette estimation sera faite à date, et que le jour où les travaux seront faits, il y aura un différentiel.

B.DEBEER : mais on n'a pas de budget...

A.DEMORTIER : en son temps, un budget a été fait.

B.DEBEER : on n'a pas le budget camping.

J.GUEBELS : juste un mot sur le budget : je prépare des devis pour le camping. Je vais recevoir une entreprise du secteur la semaine prochaine. Dès qu'on aura tous les renseignements, on pourra les communiquer.

B.DEBEER : Quel est notre chiffre d'affaires qui va en face ? Ce n'est pas le tout de dépenser. Qu'est-ce qu'on a en face ? C'est ça le sujet, on dépense, on n'a pas la visibilité de l'argent qu'il y a en face.

A.DEMORTIER : je ne suis pas d'accord avec ça. Les 10 000€ si on sait les sortir, c'est qu'on les a programmés.

B.DEBEER : A-t-on le business plan 2019 du camping ? Non on ne l'a pas.

A.DEMORTIER : On a le budget ! Et le budget c'est une prévision. Tu es bien obligé de réfléchir à ce que tu vas faire.

B.DEBEER : Toi qui es adjoint aux finances, donnes-moi le chiffre d'affaires du camping en 2019 ?

A.DEMORTIER : 90 000 €

B.DEBEER : Très bien si c'est ton chiffre. On en reparlera. On dépense, on n'a pas de chiffre d'affaires en face. Je suis désolé, ce n'est pas comme ça qu'on gère un budget.

A.DEMORTIER : les 10 000 € si on peut les dépenser c'est qu'ils sont prévus en face.

MF.AUGER : il faut écouter ce qu'on dit et lire les documents que l'on vous donne.

B.DEBEER : vous expliquerez aux herlillois les budgets déficitaires.

MF.AUGER : on vous a donné les budgets et les documents, ils ont été votés.

B.DEBEER : Non c'est faux. Il n'y a pas de business plan du camping. Vous ne nous les avez jamais donnés. Cela fait 6 ans que l'on répète la même chose. Il y a un moment donné, ça finira bien par rentrer.

MF.AUGER : on vous a donné les documents du budget camping. Passons au point suivant.

IX - Actualisation des tarifs scolaires et périscolaires au 1^{er} Septembre 2019

A la rentrée de Septembre, les inscriptions se feront à la semaine.

Sera mis en place le portail City Enfance de Cosoluce pour les inscriptions cantine, étude surveillée et garderie.

Les inscriptions seront enregistrées à la semaine. Les parents auront jusqu'au jeudi midi de chaque semaine (fermeture du portail à midi) pour inscrire ou désinscrire leur(s) enfant(s). L'inscription à l'année (décompte des jours fériés) reste possible. Les parents gèrent l'agenda du portail. Chaque parent recevra du portail un lien à valider et à activer dans les 24 heures suivant la réception du mail.

Les factures seront envoyées en début de mois par mail.

L'information a été faite au Conseil d'école et plus d'informations seront communiquées via le cahier des enfants, sur facebook et sur le site.

1 – Tarification de l'étude surveillée :

Par délibération n°2018-019 du 24 Mai 2018, le tarif de l'étude surveillée réglé par les usagers a été fixé à 1.34 € par heure et par enfant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser ce tarif horaire, avec une augmentation de + 2% : le tarif serait de **1.36 € au 1^{er} Septembre 2019**.

De nombreux abus étant constatés (enfants présents alors qu'ils ne sont pas inscrits), Madame le Maire propose de fixer un tarif qui sera appliqué pour chaque présence non enregistrée et propose le tarif de **2.72 €** de l'heure. Ce tarif particulier serait appliqué à compter du **1^{er} Novembre 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer le prix de l'heure d'étude surveillée à **1.36 € à compter du 1^{er} Septembre 2019**.
- De fixer le prix de l'heure applicable aux abus (enfants présents alors que non-inscrits) à **2.72 € à compter du 1^{er} Novembre 2019**.

A.BERNARD demande de bien préciser que les inscriptions pourront **aussi se faire à l'année**.

S.KASPRZAK : Le parent gèrera son agenda comme il le souhaite, une fois son compte personnel créé.

2 – Tarification du repas de cantine scolaire :

Par délibération n°2018-019 du 24 Mai 2019, le montant du repas de cantine facturé aux usagers a été fixé à 3.34 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, compte tenu des coûts de fonctionnement en constante évolution, une actualisation des tarifs, avec une augmentation de + 2%, ce qui porterait le prix du repas à **3.40 €** au 1^{er} Septembre 2019.

Afin de réduire les abus d'inscription tardive pour des motifs aussi futiles que variés, Madame le Maire propose de fixer un nouveau tarif quant aux repas commandés hors délai et propose le prix de **6.80 € par repas**, tarif particulier qui serait appliqué au **1^{er} Novembre 2019**.

A.BERNARD : on ne pourra donc pas commander un repas la veille pour le lendemain.

S.KASPRZAK : sauf cas de force majeure, justifiée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer le montant du repas de cantine facturé aux usagers à **3.40 € à compter du 1^{er} Septembre 2019.**
- de fixer le montant du repas de cantine commandé hors délai à **6.80 € à compter du 1^{er} Novembre 2019.**

3 – Tarification de l'accueil périscolaire :

La délibération n°2018-019 du 24 Mai a fixé les tarifs de l'accueil périscolaire.

Il est proposé au Conseil Municipal une augmentation de + 2% ce qui porterait les tarifs à :

QUOTIENT FAMILIAL CAF	Actualisation au 01/09/2019
Herlillois :	
0 à 369	0.73 €/heure (0.72 €)
370 à 499	1.06 €/heure (1.04 €)
500 à 600	1.49 €/heure (1.46 €)
601 à 930	1.92 €/heure (1.89 €)
931 et plus	2.17 €/heure (2.13 €)
Extérieurs :	
0 à 600	3.06 €/heure (3.00 €)
601 à 930	3.18 €/heure (3.12 €)
931 et plus	3.30 €/heure (3.24 €)

Il est rappelé que toute heure entamée est due.

La garderie ferme ses portes à 18h30. Force est de constater que là également, les abus répétitifs sont fréquents.

Aussi, Madame le Maire propose de fixer un nouveau tarif pour dépassement abusif d'horaire et propose la somme de **10 €** dès l'heure de fermeture, soit 18h30, passée à compter du **1^{er} Septembre 2019.**

A.BERNARD : cela fait un peu cher non ?

MF.AUGER : il faut que ce soit dissuasif.

A.BERNARD : en tant que parent, si j'arrive à 18h35 et dois payer 10 € ça va me faire cher... je préviens de mes retards à chaque fois.

MF.AUGER : Il nous faut le nombre d'animateurs réglementaires et cela nous coûte aussi. Cependant voulez-vous baisser les 10 € ?

F.HEDOIRE : Y'en a t'il beaucoup ?

A.BERNARD : Quand cela est récurrent, à la limite, ok.

S.BRUNEEL : certains parents sont systématiquement en retard. D'autres préviennent la garderie lorsqu'ils auront du retard.

MF.AUGER : nous avons déjà connu 19h30 et même 20h ! Il faut donc que ce soit dissuasif.

A.BERNARD : on ne peut pas faire 5 € de 18h30 à 19h et 10 € après 19h ?

S.BRUNEEL : c'est donc implicitement autoriser

A.BERNARD : on peut également fixer au 1^{er} novembre comme les autres tarifs car il faut le temps de communiquer là-dessus.

MF.AUGER : oui, on peut.

A.DEMORTIER : on pourra faire des simulations et les présenter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire comme indiqués dans le tableau ci-dessus, actant ainsi une augmentation de + 2%
- de fixer un nouveau tarif pour dépassement abusif d'horaire, tarif de **10 € de l'heure** dès l'horaire de fermeture passée, soit 18h30, à compter du **1^{er} Novembre 2019**.

X - Convention avec Innov'Enfance et actualisation du montant de la subvention 2019

Le RAM est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, assistants maternels et, le cas échéant, des professionnels de la garde à domicile. L'Association INNOV'ENFANCE manage et gère le relais d'assistantes maternelles itinérant WEPP'ITI des communes des Weppes : Don, Fournes-en-Weppes, Herlies, Marquillies, La Bassée, Hantay, Beaucamps-Ligny, Fromelles, Radinghem-en-Weppes, Aubers, Illies, Englos et Ennetières-en-Weppes.

Cette convention, reçue après le vote du Budget communal, stipule que la participation communale est fixée à 5 700 € alors que la subvention votée le 28 Mars 2019 est de 5 580 €.

Madame le Maire sollicite votre accord pour :

- Renouveler la convention qui unit la Commune d'Herlies au RAM pour la période 2019-2020.
- Réajuster le montant de la subvention 2019 octroyée à Innov'Enfance en lui accordant 120 € supplémentaires.

S.BRUNEEL : Le delta s'explique par le fait que l'Assemblée Générale a eu lieu après le vote de notre budget. C'est quelque chose qui a le mérite d'exister et qui est très fréquenté. Il ne faut pas passer à côté. Il propose pas mal de formations pour les assistantes maternelles, etc. Il y a beaucoup de choses autour.

MF.AUGER : Il s'agit d'une subvention annuelle. Cela fonctionne avec toutes les communes citées. Cela permet de payer les deux éducatrices pour jeunes enfants et les frais de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- Renouveler la convention qui unit la Commune d'Herlies au RAM pour la période 2019-2020.
- Réajuster le montant de la subvention 2019 octroyée à Innov'Enfance en lui accordant 120 € supplémentaires pour l'année 2019.

XI - Location du local Villemoine

Madame le Maire demande à Benoit DELOS de quitter la séance.

A ce jour, les locaux de l'ancienne école ont été libérés et sont occupés par différentes associations. L'AFOSCH a trouvé un local : l'ancien logement de fonction au 1 rue du Pilly et a libéré le local Villemoine.

Monsieur et Madame Benoit DELOS ont manifesté leur souhait de louer le bâtiment dit « Delos » ou local Villemoine, se situant dans le passage entre la rue du Bourg et la résidence Villemoine.

Historiquement, cet immeuble est une dépendance de la maison dont Monsieur et Madame DELOS sont propriétaires au 28 rue du Bourg. Ils souhaitent ainsi réunir ce bâtiment à leur habitation pour y effectuer du stockage personnel.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour :

- Accorder un bail à Monsieur et Madame Benoit DELOS pour ce local dit « Delos » sis rue du Bourg
- Fixer le montant du loyer mensuel à **224 €**
- Faire établir le contrat de location par un Notaire, dont les frais seront à la charge de la Commune
- Autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

J.HAYART souhaite intervenir sur cette affaire : Une 1^{ère} question : Il y a environ 6 mois, peut-être plus, les gens de l'AFOSCH sont venus chez moi, en délégation, pour me dire : Monsieur HAYART, on va se faire virer, ils vont vendre le local Villemoine, les Domaines vont passer, etc. Je leur ai dit que ce n'était pas possible car le local avait fait l'objet de travaux importants, il est adapté à votre utilisation, je ne pense pas... La question que je me pose c'est quelle est la valeur domaniale de ce bien ?

A.DEMORTIER : 64 000 €.

MF.AUGER : Pour le montant de la location, d'après le Notaire, ce local ne peut pas être un logement : il n'y a pas de salle de bains, pas de possibilité de faire une cuisine, pas de chambre. Pour l'AFOSCH, je suis étonnée car ils sont beaucoup mieux logés ici à côté. Ils ont deux pièces, une cave...

A.BERNARD : Est-ce qu'il y a d'autres associations qui savent que le local est libre ?

MF.AUGER : on a ce qu'il faut, tout est bien occupé maintenant.

F.HEDOIRE : j'ai reçu deux associations qui cherchent des locaux. J'ai fait visiter. Je n'ai pas de réponse favorable ou défavorable.

MF.AUGER : Nous avons ce qu'il faut. Souvent pour les associations, le problème reste le stockage de matériel. Les associations peuvent se partager une même salle.

A.BERNARD : Avec les travaux qui vont avoir lieu dans la salle, on va avoir un problème de stockage pour certaines associations. En attendant, ça ne peut pas servir de lieu de stockage ?

F.HEDOIRE : cela a été évoqué lors de la réunion des Présidents lundi soir. Il n'a pas été évoqué de problème de stockage particulier. Il y a la scène, etc...

R.AVERLANT : Pour la salle Monnet, il est clair que tout dépendra du temps des travaux, il faut compter 3 semaines. Bien entendu, les placards seront démontés par les employés communaux, ils ne seront pas remontés tels quels tout de suite. Il faudra probablement réinvestir dans des placards. Cela ne sera pas fait tout de suite, dans l'immédiat.

A.BERNARD : Cela veut dire combien de temps alors ?

R.AVERLANT : Les travaux doivent durer 3 semaines. On verra.

A.BERNARD : Dans la réflexion, n'a pas été prévu le réaménagement des placards ? S'il faut libérer la scène pour Kubiak par exemple, où met-on le matériel ?

R.AVERLANT : je dis qu'on démonte les placards et qu'on ne pourra peut-être pas les remonter au moment de la réouverture de la salle. Je parle des moyens physiques pour le faire.

J.HAYART : on parle de la salle Monnet. L'analyse précise : les poteaux ont bougé par dilatation en chauffant. Ailleurs il n'y a pas de dégradation de béton. J'ai bien regardé les choses. On a fait une étude avec des sondages pour le béton. Sur le béton par lui-même, il n'y a rien à dire. Le problème c'est que le bâtiment a bougé, il y a des fissures. Pour s'en convaincre, il faut regarder sur les poteaux, il y a des fissures à 45° dans le sens de la dilatation. Ça veut dire que le plancher a poussé les poteaux qui sont craqués. L'étude de Freyssinet qui a été faite, que j'ai demandée et que je n'ai jamais eue, je voudrais la récupérer.

MF.AUGER : Elle date de 10 ans.

J.HAYART : Il n'y avait pas besoin de refaire une étude récente, on savait ce qui s'était passé. C'est le rapport de Freyssinet qui est important. Le bâtiment a bougé. Aujourd'hui il y a des poteaux fissurés. Il suffit, Antoine, que tu ailles voir, à droite côté tennis, au raz des murs, il y a des fissures à 30, 40°. Ça veut dire que le plancher a poussé et que le poteau s'est ouvert dans le sens de la déformation, donc le bâtiment s'est déformé. C'est stupide, ne faites pas ça, vérifiez que les structures tiennent car derrière, le problème, c'est que toutes les armatures vont s'oxyder, disparaître, et un beau jour, vous aurez des poteaux qui vont se balader sans être accrochés. Les préconisations de l'étude de Freyssinet, que je n'ai pas pu avoir, étaient

d'injecter les poteaux pour rétablir la continuité des ferrailles à l'intérieur et éviter qu'elles ne s'oxydent et disparaissent. Aujourd'hui, ce que vous faites, c'est du camouflage, je dirais même c'est criminel. Reprenez l'étude Freyssinet au départ, je me suis proposé pour regarder, je connais c'est mon boulot. Vous dépensez 15 000 € pour rien...

R.AVERLANT : bien sûr, vous dites que ça ne sert à rien. Freyssinet nous avait proposé de faire les travaux tels quels et c'était 15 000 € pour deux poteaux.

J.HAYART : c'était pour injecter le poteau. Ce n'était pas pour camoufler le truc.

R.AVERLANT : Ce n'est pas du camouflage ! Ils vont percer ...

J.HAYART : Non, c'est le poteau par lui-même qu'il faut traiter. C'est la structure qu'il faut traiter. Comment elle est appuyée, le sol, ce n'est pas grave. C'est le poteau par lui-même qu'il faut traiter. C'est lui qui porte la charpente.

R.AVERLANT : les poteaux sont « bouffés » où ?

J.HAYART : ils sont cassés. Il faut aller voir.

R.AVERLANT : cela fait 10 ans qu'on parle de ces poteaux. Maintenant on peut faire revenir le spécialiste de Freyssinet, je peux regarder de nouveau l'étude. Mais de toutes les façons cela va reporter...

MF.AUGER : On a les deux études.

A.BERNARD : il faut faire les travaux.

B.DEBEER : on peut organiser une visite de la salle avec les études

A.BERNARD : Oui c'est très bien.

A.DEMORTIER : c'est une bonne idée.

B.DEBEER : et ce sans remettre en cause ce qui a été fait et en communiquant les études qui ont été faites.

J.HAYART : 2^{ème} question : quant au bâtiment DELOS : le loyer a t'il été fixé par les Domaines ?

MF.AUGER : C'est un pourcentage qui nous a été donné par le Notaire et fixé en fonction de la valeur des Domaines (3.4 % de la valeur des Domaines) et cela correspond à du logement. Nous aurions pu diminuer car c'est pour du stockage.

B.DEBEER : Combien de m² ?

A.DEMORTIER : Il y a 85 m².

MF.AUGER : et en plus, c'est en plusieurs parties.

B.DEBEER : on signe quel type de bail ?

MF.AUGER : c'est un type de bail pour la location. Ce n'est pas un bail commercial, c'est basé sur le bail à habitation.

J.HAYART : le Conseil Municipal doit délibérer sur le bail, sur toutes les conditions du bail.

A.DEMORTIER : je l'ai sous les yeux, je peux vous le donner.

B.DEBEER : quelle est la durée du bail ? C'est un an, deux ?

A.BERNARD : 3, 6, 9 ans ? il y a des conditions de sortie ? de remise en état ?

J.HAYART : on doit avoir cela sur notre table, le Conseil Municipal doit délibérer sur toutes les conditions du bail.

A.BERNARD : je suis d'accord. Je vous rappelle qu'il y a eu d'autres histoires, on ne va pas recommencer.

A.DEMORTIER : à la lecture, le bail est consenti pour une durée de 1an.

J.HAYART : Un an ? C'est après les élections, c'est ça.

B.DEBEER : C'est un bail précaire ? Benoit et Sarah en ont besoin temporairement ? C'est définitif ?

J.HAYART : si c'est pour un an, moi je suis preneur !

A.DEMORTIER : Oui mais ça c'est pour embêter Benoit. Il faut dire les choses, Jules, la vérité.

A.BERNARD : Ce n'est pas transparent. Personne n'était au courant que l'AFOSCH avait libéré les lieux. C'est un peu problématique.

J.HAYART : moi je ne suis au courant que parce que l'association est venue me voir.

B.DEBEER : ce n'est pas un bail d'habitation, c'est un bail précaire. C'est un bail reconductible ?

J.HAYART : il ne vous le dira pas puisqu'il n'y a rien.

A.DEMORTIER : Il y a 2 688 € à aller récupérer par an.

A.BERNARD : pour une question d'équité, je trouve que ce n'est pas transparent de faire de cette manière-là.

A.DEMORTIER : C'est Benoit qui l'a demandé.

B.DEBEER : Est-ce que Benoit peut nous expliquer son projet ? Si c'est un projet que je peux comprendre, très franchement, vous l'appellez l'immeuble Delos et il fait partie intégrante de sa demeure.

A.DEMORTIER : Il y a une histoire

B.DEBEER : Il y a une histoire et personne là-dessus n'y revient ; peut-on être un peu plus précis sur ses intentions ? Pourquoi alors à ce moment-là, si la mairie n'en a plus besoin, on ne vend pas ce local ?

MF.AUGER : on va demander à Benoit de rentrer et il ressortira ensuite.

A.DEMORTIER : tout le monde est d'accord ?

MF.AUGER : Nous allons suspendre la séance, Benoit va rentrer et nous expliquer.

A.BERNARD : A l'attention du public : S'il y a des enregistrements, peut-on les arrêter ?

SUSPENSION DE LA SEANCE A 20h35

REPRISE DE LA SEANCE AUX ENVIRONS DE 21H : Monsieur Benoit DELOS quitte la séance.

A.BERNARD : je propose, aux vues de ce que l'on vient d'apprendre, d'annuler cette location du local Villemoine.

J.HAYART : on fait un retrait de point.

A.BERNARD : On retire le point 11 puisque Monsieur et Madame DELOS sont intéressés par cet achat au prix des Domaines. A partir de ce moment-là, il faut proposer d'acheter ce local.

R.AVERLANT: plutôt de leur vendre...

MF.AUGER : oui, mais à condition que Monsieur HAYART n'aille pas nous mettre au Tribunal...

J.HAYART : S'il y a volonté de discuter équitablement, moi, il n'y a pas de souci, on peut discuter et je peux vous donner ma version chronologique etc...

A.BERNARD : Jules, la question n'est pas de reprendre le passé. Il n'y a qu'une seule question : aujourd'hui, si on vend ce local et que Benoit se porte acquéreur, iras-tu au Tribunal oui ou non ?

J.HAYART : Si les choses sont régulières, il n'y a pas de problème.

Brouhaha général... impossible de retranscrire les échanges

MF.AUGER : Nous pouvons retirer ce point et faire la délibération pour la vente.

A.BERNARD et B.DEBEER : non, non

B.DEBEER : je vous propose de retirer le point, s'il n'y a pas d'urgence, de toute façon le local ne va pas s'envoler, vous n'allez pas le confier à une autre association. Le prochain Conseil Municipal aura lieu au mois de septembre, nous délibérerons au mois de septembre.

A.DEMORTIER : on lui proposera la vente, cela lui permettra de réfléchir un peu sur le montant.

B.DEBEER : donnez-nous les conditions du compromis et parlons-en. Mettons-nous autour de la table et parlons-en tranquillement.

A.DEMORTIER : il faudrait nous autoriser à prendre contact avec un Notaire. Tout le monde est-il d'accord sur le principe ?

MF.AUGER : On retire la délibération 11, on propose l'achat en septembre et vous m'autorisez à faire les documents.

J.HAYART : Pour que les choses soient bien claires, je suggère de se réunir en commission élargie pour discuter du sujet tranquillement.

A.BERNARD : on décide lors du Conseil Municipal. Qu'est-ce qui te fait peur ?

J.HAYART : non, je n'ai pas peur. Si c'est encore un coup tordu...

A.BERNARD : qu'est-ce qui te satisferait pour que ce ne soit pas dans ta tête un coup tordu ?

J.HAYART : il faut un projet de délibération, qui, comme toute délibération, devrait être transmis avant le Conseil, on en discute.

MF.AUGER : On retire cette délibération, vous m'autorisez à redemander au Notaire de refaire un acte

C.CATTEAU : nous devrions faire une délibération disant que nous sommes d'accord de se revoir et de le vendre.

J.HAYART : Non, ce n'est pas la règle. S'il y a un doute, on peut faire une délibération....

B.DEBEER : il n'y a aucune raison d'avoir un doute. Je vous propose (je ne sais pas quand aura lieu le prochain Conseil Municipal, septembre ? octobre ?), voyons-nous une semaine ou 15 jours avant, donnez-nous le compromis, on le regarde, je vous donnerai mon point de vue puisque je suis un peu dans le métier, et on me le reproche suffisamment, et il n'y aura pas de sujet. Et si tout le monde est autour de la table, en accord avec le compromis, en accord avec le prix de Domaines, il n'y a plus de sujet en Conseil Municipal. Cela va simplifier grandement les choses.

MF.AUGER : il faut retirer le point de délibération et il faut que vous me donniez l'autorisation de préparer ce compromis.

B.DEBEER : et organisons-nous 15 jours avant le Conseil.

A.BERNARD : oui, le compromis nous sera communiqué bien avant le Conseil Municipal.

MF.AUGER : Vous me donnez un accord de principe à la vente. Nous allons voter sur un accord de principe à la vente.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité vote le retrait du projet de délibération N°11 « Location du local Villemoine » présenté dans la note de synthèse du Conseil du 26 Juin 2019
- à la majorité (*POUR* : 15, *CONTRE* : 0, *ABSTENTIONS* : 2 N.LOBRY et S.BRUNEEL), donne un accord de principe sur la vente de cet immeuble à Monsieur et Madame Benoit DELOS.

Il est entendu *que le compromis de vente, l'estimation des Domaines et le projet de délibération relatif à cette affaire seront communiqués en amont du prochain Conseil Municipal.*

Autorisation est donnée à Madame le Maire de se rapprocher d'un Notaire afin d'établir le projet desdits documents.

Benoit DELOS est invité à réintégrer la séance. Il est informé de cet accord de principe et des conditions s'y rapportant.

XII - Demande d'adhésions au SIDEN-SIAN

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du CGCT, les assemblées délibérantes des collectivités membres du SIDEN-SIAN doivent être consultées pour toute demande d'adhésion et disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Deux demandes d'adhésion ont été reçues en date du 26 Avril 2019 :

- Adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la **Région de COUCY LES EPPES** (Aisne) regroupant les communes de COUCY LES EPPES, COURTRIZY ET FUSSIGNY, EPPES, MARCHAIS, MAUREGNY EN HAYE, MONTAIGU et SAMOUSSY avec transfert de la compétence Eau Potable (Production et Distribution).
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune **d'INCHY EN ARTOIS** (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence Eau Potable (Production et Distribution)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces demandes d'adhésion.

XIII - Approbation des modifications statutaires du SIDEN-SIAN

Courant Avril, le SIDEN-SIAN a notifié la délibération adoptée à l'unanimité par son Comité Syndical du 7 février 2019 et visant à procéder à des modifications statutaires ayant pour *objet le regroupement des compétences « production d'eau potable » et « distribution d'eau potable » dont est doté le Syndicat en une seule compétence « eau potable »*.

En effet, à l'issue des investissements qu'il avait menés depuis plusieurs décennies sur son réseau, le SIDEN-SIAN avait en 2013 souhaité pouvoir répondre aux sollicitations de partenaires institutionnels soucieux de renforcer, diversifier et sécuriser leur propre service de production et de transport d'eau potable. Il avait donc modifié ses statuts en scindant la compétence « eau potable » en deux compétences pour la production d'eau potable d'un côté et sa distribution de l'autre, afin de permettre l'adhésion pour la seule production de ces diverses collectivités si elles souhaitaient conserver la maîtrise des modalités de distribution de l'eau potable.

Or, il s'avère que depuis cette modification, aucune collectivité n'a adhéré au SIDEN-SIAN en ne lui transférant que l'une de ces deux sous-compétences, *ce qui a amené le SIDEN-SIAN à regrouper celles-ci en une seule*, cette modification prenant effet à compter du prochain scrutin municipal.

Cette évolution des statuts n'entraînera pour notre collectivité aucun changement tant dans les conditions d'intervention de la Régie Noréade qu'en ce qui concerne notre représentation dans les instances du SIDEN-SIAN.

Conformément aux dispositions des articles L 5211-17 et L 5211-20 du CGCT, les assemblées délibérantes des collectivités membres doivent être consultées sur ces décisions.

MF.AUGER indique que cela arrive de façon régulière suite aux arrivées ou aux départs de certaines Communes dans le Syndicat.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces modifications statutaires.

XIV - Règlement Local de Publicité Intercommunal

Il s'agit de lutter contre la pollution visuelle.

Le Règlement Local de Publicité Intercommunal a été révisé et son projet sera soumis à enquête publique début Septembre.

Dans cette perspective, la Commune a été identifiée Commune « lieux d'information » dans laquelle la MEL mettra à disposition la carte communale accompagnée d'une notice explicative des règles de RLPi propre à chacune des Communes.

Une permanence sera tenue par un commissaire enquêteur en Mairie d'Herlies le lundi 16 Septembre 2019, de 9h à 12h.

Nous devrions recevoir prochainement toutes les informations sur le dispositif de mise en œuvre de l'enquête publique.

Vous pouvez retrouver le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) arrêté par le Conseil Métropolitain du 5 avril 2019 sur lien suivant : https://documents-rlpi.lillemetropole.fr/MEL_RLPi.html

Au niveau publicité, il y aura beaucoup moins d'affichage.

F.HEDOIRE : nous en avons parlé avec les Présidents d'Associations, notamment l'affichage sauvage. Je rappelle que nous avons installé deux panneaux aux entrées de village (côté 4 Chemins et côté Piscine) pour l'affichage des associations.

MF.AUGER : nous rentrons ainsi dans les règles qui nous sont imposées. Les associations n'ont plus qu'à faire des calicots qu'ils accrochent dessus, c'est prévu pour cela et là c'est accepté.

B.DEBEER : ce RLPi c'est quand les associations ou les collectivités locales veulent communiquer ? ou cela s'adresse aussi aux commerçants, aux artisans ?

MF.AUGER : à tout le monde.

J.HAYART : il est opposable à tout le monde.

R.AVERLANT : il fixe les longueurs, largeurs, définit les publicités sauvages... Cela permet de retirer des panneaux qui sont un peu n'importe où et qui sont interdits. Il y aura une permanence à Herlies.

A.BERNARD : il faut le communiquer. Les commerçants et les associations doivent en prendre connaissance.

R.AVERLANT : ce sera affiché

MF.AUGER : les associations ont été informées lundi soir, nous donnerons l'information aux commerçants.

B.DEBEER : Je l'avais déjà dit à l'époque, je trouve que c'est encore un règlement d'un règlement d'un règlement. Il faut maintenant faire des commissions, des enquêtes publiques, etc... On en fait trop à mon goût. On va crouler sous les normes. On a ici des commerçants et des artisans qui ont aussi besoin de communiquer et de se faire voir. C'est important. Je ne suis pas fan de leur imposer une communication.

MF.AUGER : Ce sera à nous de réguler.

XV - Tirage au sort Jury Criminel pour l'année 2020

Conformément aux dispositions du Code de procédure pénale, il appartient à la Commune d'Herlies de procéder publiquement, à partir de la liste électorale, au tirage au sort d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral du 29 Avril 2019, soit un total de 6.

Il est précisé que les personnes tirées au sort qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2019 (nées après 1996) ne devront pas être retenues.

Ont été tirés au sort :

- **Eva GREGOIRE**, née le 11/08/1992 à LILLE, Nord
Domiciliée 20 rue d'Aubers à HERLIES
- **Fabienne PICAVEZ épouse BEYAERT**, née le 27/02/1961 à LILLE
Domiciliée 87 rue du Pilly à HERLIES
- **Serge SENIS**, né le 29/11/1946 à CARVIN, Pas-de-Calais
Domicilié 5 Clos de l'Abbaye à HERLIES
- **Justine HOLVOET**, née le 18/06/1986 à MAUBEUGE, Nord
Domiciliée 14 Clos des Mousquetaires à HERLIES
- **Philippe COLEIN**, né le 21/08/1951 à LILLE
Domicilié 52 bis rue d'Aubers à HERLIES
- **Antoine DUMORTIER**, né le 14/06/1989 à LOMME, Nord
Domicilié 26 rue du Stade à HERLIES

XVI - Dénomination de rues

MF.AUGER : Nous avons constaté qu'un certain nombre de petites allées, de petites rues n'avaient pas de nom. Ne serait-ce pour le facteur, ce n'est pas toujours facile et cela complique la tâche quand nous portons des courriers par exemple.

La Commission, présidée par Catherine, a déjà travaillé ce sujet et bien d'autres (comme le nom de l'Ecole).

Nous vous proposons des noms ce soir.

Madame le Maire cède la parole à Catherine CATTEAU.

C.CATTEAU : un document vous a été remis avec les propositions.

Commençons par **la rue du Pilly** :

- Nom du site des stèles : Mémorial de la Bataille du Pilly. Le Conseil est favorable.

- Au niveau de l'ancienne Gare : nous proposons un complément, il s'agissait de la ligne Michon, un petit train de campagne à l'époque. Cela fait partie de l'histoire. Nous proposons : Rue du Pilly – Chemin Michon. Les habitants garderont l'adresse rue du Pilly, qui sera complétée par Chemin Michon car les démarches seraient trop compliquées. Le Conseil est d'accord.

- Le petit chemin menant au stade le long du Garage Karlinski : nous proposons le Chemin Michel MEVEL.

J.HAYART : comme il serait vexé !

MF.AUGER : car c'est un Chemin ? On peut mettre « Rue »

F.HEDOIRE : « Allée » semble plus joli

MF.AUGER : oui mettons Allée Michel MEVEL. Nous sommes là pour discuter. Monsieur HAYART peut parler de Michel mieux que moi

J.HAYART : Michel MEVEL a été Adjoint à la culture et à l'animation pendant 19, 20 ans (comme Henri WICQUART). C'était un vrai personnage !

MF.AUGER : Michel est décédé à 51 ans. Il était de Plestin-les Grèves dans les Côtes d'Armor. Il a travaillé pour les Orphelins d'Auteuil. Il avait été muté à Saint Jacques, en tant que professeur de français. Il s'est toujours beaucoup occupé des enfants. Ici, ma génération, nos enfants, ont eu des centres aérés absolument extraordinaires. On avait des spectacles sons et lumières. Il a été Président du CALH, à ce titre, il a fait beaucoup de théâtre, il avait monté une troupe de théâtre qui a fait une tournée en Bretagne d'ailleurs.

B.DELOS : C'était un personnage, attachant, qui s'est pleinement dévoué pour la Commune, pour les enfants, pour les jeunes. Il faisait l'unanimité, tout comme les personnalités proposées.

Le Conseil est d'accord.

- **Pour la Bibliothèque** : Elle n'a pas de nom. Je vous propose la Bibliothèque Marie-Claude BIRONNEAU. Le CALH a été créé en 1976 par Yvon PAPEGHIN, Président fondateur, avec tout un groupe. L'origine du CALH était de mettre en place des activités diverses et variées, et, entre autre, la bibliothèque, créée par Marie-Claude qui avait commencé, en compagnie de M.BARRET, en faisant le tour du village pour avoir des dons de livres. Cette bibliothèque s'est située dans un 1^{er} temps à l'étage de la Salle Denis, puis elle est arrivée au sous-sol de la Maison de Retraite, puis dans les locaux de la Ferme Wicquart. Marie-Claude s'en est toujours occupée. Elle a ensuite eu l'accord de la Médiathèque départementale et nous avons eu des livres neufs et des échanges de livres. Elle a tenu cette bibliothèque pendant 25 ans puis est repartie vivre en Bretagne. Je ne vois personne d'autre à qui on pourrait donner le nom de la Bibliothèque. J'ai informé le Président du CALH et son trésorier qui a indiqué qu'il y a longtemps qu'il aurait fallu le faire.

B.DEBEER : La bibliothèque reste là ?

MF.AUGER : nous avons fait des travaux. Si nous trouvons un autre local, ce serait bien. Nous avons évoqué le point Bibliothèque à la fois avec la Médiathèque Départementale et la MEL. Ces travaux sont des travaux d'agrandissement de la surface, d'informatisation. En 2009, le plancher et la toiture avaient été refaits. Apparemment, on ne s'y sent pas trop mal. Mais si nous avons les moyens d'en faire une plus belle, ce serait bien. Sachez aussi que je vais prévenir les familles.

J.HAYART : Je lui avais proposé, elle n'avait pas voulu.

MF.AUGER : De son vivant, elle n'a jamais voulu. Elle est décédée il y a 5 ans maintenant.

B.DELOS : pour les anciens, c'est un nom porteur de sens et qui est important.

J.HAYART : Sans Marie-Claude et Jean-François BIRONNEAU, notre vie associative aurait été totalement différente.

MF.AUGER : Tout à fait. Marie-Claude a consacré sa vie au Village au niveau associatif complètement, tout en élevant ses 4 enfants.

Le Conseil est favorable.

- **Au niveau de la piscine** : la rue menant de la rue de la Croix à la piscine n'a pas de nom. Nous vous proposons rue Camille Muffat. Elle est née en 1989, elle est considérée comme l'une des plus grandes nageuses françaises. Elle a battu Laure Manaudou à l'âge de 15 ans, elle a été Championne d'Europe, puis Championne Olympique. Elle décide de prendre sa retraite en 2014. Elle est décédée en 2015 lors d'une émission de télé-réalité.

Le Conseil est favorable.

- **Au niveau des Etangs** : le 16 Mai 2010, nous avons donné le nom du Chemin des Etangs à Hilaire PELICIER. Hilaire était aussi un conseiller municipal. Il a, avec son épouse, beaucoup travaillé dans le monde associatif. Je voudrais qu'une délibération confirme cette dénomination.

- **Stade de Football** : On a retrouvé la délibération de 1992 qui donne le nom de l'ensemble du complexe sportif (à la fois la Salle Jean Monnet, la Place et le stade de foot qui, je pense, est arrivé un peu après). Pour bien désigner le stade de foot, je propose qu'il s'appelle le stade Jean-François BIRONNEAU. Monsieur HAYART peut nous parler de Jean-François.

J.HAYART : Jean-François était mon premier Adjoint durant un mandat. C'est lui qui a lancé le club de Foot, toute la partie animation. Aujourd'hui, on peut se poser la question du pourquoi l'on a tout ce que l'on a ? c'est en grande partie grâce à Jean-François et son épouse.

MF.AUGER : et aussi Michel.

B.DELOS : c'était vraiment quelqu'un... « Bibi »

MF.AUGER : il était arrivé à Herlies en tant que correspondant pour Europe n°1, la radio des jeunes à l'époque. Puis il est devenu journaliste à la Voix du Nord et je crois même qu'il était Grand Reporter.

B.DELOS : il avait des contacts avec l'Armée. Nous avons fait avec lui des baptêmes de l'air à Benifontaine. Ce sont des souvenirs ! C'était vraiment quelqu'un !

MF.AUGER : les buts du Stade Georges Delattre viennent du stade Henri Joris, grâce à lui. Je propose donc que le Stade de football soit le Stade Jean-François BIRONNEAU.

Le Conseil est favorable.

- **L'espace de l'ancienne école** : Nous avons pensé à Cour de la Communale.

A.BERNARD : Je n'aime pas du tout, cela fait vieux...

S.BRUNEEL : non c'est très moche.

J.HAYART : je crois qu'il faut y repenser, y réfléchir encore.

A.BERNARD : Vous n'avez pas d'autres propositions ? un ancien directeur qui aurait marqué les esprits par exemple ?

MF.AUGER : nous avons cherché sans trouver, chacun a son idée et a été marqué par quelqu'un...

B.DEBEER : on n'est pas obligé de la nommer

MF.AUGER : non, mais là il y a un espace... On continue donc les recherches.

C.CATTEAU : si vous avez des idées, n'hésitez pas

- **Nom de l'espace de l'école Simone Veil** : nous pensions à Place de l'école car il ne s'agit pas que d'un parking.

R.AVERLANT : pourquoi vouloir mettre un nom ?

A.BERNARD : Il y a déjà la rue du Pré Monseu.

S.BRUNEEL : et nous avons déjà donné un nom à l'école...

MF.AUGER : Ce ne sont que des suggestions, si pas d'unanimité, on arrête. Par contre, nous proposerons autre chose pour l'espace de l'ancienne école.

- **Le parking situé rue Chobourdin** : c'est l'ancien jardin de la Maison de Retraite. Nous proposons Parking Chobourdin.

J.HAYART : ce serait plutôt Clos de l'Abbaye.

A.BERNARD : Mais pourquoi donner un nom à un parking ? Il ne faut rien mettre.

B.DELOS : Parking Chobourdin cela peut aussi être celui qui est plus bas dans la rue.

MF.AUGER : On ne met rien.

- **Nom des deux nouvelles rues du projet La Casserie** : dans un 1^{er} temps, nous aurons un béguinage qui s'installera : nous avons pensé à rue de la Casserie.

A.BERNARD et J.GUEBELS : ce n'est pas une rue, c'est une impasse.

S.BRUNEEL : Clos serait mieux

N.LOBRY : oui nous avons beaucoup de Clos.

MF.AUGER : Oui, mettons Clos de la Casserie. L'autre rue ne sera pas pour tout de suite. Ce sera également une impasse. L'établissement va partir et ParteNord va installer là ses lots libres. Nous proposons la rue Georges Delattre car il s'agissait de son terrain, c'était chez lui. Il a quand même marqué la vie du Village.

B.DEBEER : A ce propos, le Permis est-il sorti ?

R.AVERLANT : Non. Il y a eu le programme de démolition qui commencera juillet-août. Il y aura d'abord une dératisation car des gens se sont plaints, puis du désamiantage... Les travaux ne commenceront pas avant janvier.

B.DEBEER : travaux de démolition ?

MF.AUGER : non, la démolition commence fin août. Fin décembre, le bâtiment devrait être par terre et ensuite viendront les travaux de construction pour les huit maisons de « béguinage ».

B.DEBEER : Qui est le bailleur social ?

MF.AUGER : il s'agit de ParteNord. Ils sont chez eux. Pour la rue Georges Delattre, ce ne sera pas pour tout de suite, nous avons encore un peu de temps.

N.LOBRY : Ne peut-on pas faire plutôt le Clos du Château par exemple car on a déjà le Stade Delattre ?

C.CATTEAU : le terrain a été offert par Georges Delattre.

MF.AUGER : Il était chez lui là. Nous discuterons, rien n'est fait.

Le Conseil est favorable pour le Clos de la Casserie . La dénomination de l'autre rue est mise en stand-by

- **Nom de l'espace de l'ancienne distillerie, les anciens ateliers BS** : nous proposons La Fabrique.

A.BERNARD : Il faut faire attention, il y a là des médecins...

A.DEMORTIER et A.BERNARD : il faut vraiment donner un nom ?

MF.AUGER : nous disons toujours « Ex BS »... on a besoin d'un nom. Qui a des idées ? Nous nous sommes référencés à l'histoire, maintenant nous pouvons chercher ailleurs... Nous allons y retravailler, à revoir.

- **Nom de la rue du projet « Ferme Wicquart »** : Nous proposons Rue Abbé Florent Carpentier. Il était Prêtre, une personnalité d'Herlies qu'on ne connaissait pas. Il est né à Herlies. C'était un patriote, résistant, il a caché un Capitaine dans son presbytère. Il a fait des réseaux de renseignements.

MF.AUGER : il est né rue du Blanc Linceul.

C.CATTEAU : c'est un nom sur lequel nous avons travaillé.

J.HAYART : je n'ai rien contre l'Abbé Carpentier, mais le lieu précis de la Ferme Wicquart, historiquement, c'est depuis toujours la Ferme Wicquart.

MF.AUGER : C'était la Ferme des Hauts Champs.

J.HAYART : Non, vous avez essayé de la passer ainsi, mais cela ne passe pas dans le langage courant. Trois fois sur quatre dans vos communications, vos délibérations, vos documents, votre info municipale, etc, on parle de la Ferme Wicquart.

MF.AUGER : Mais Monsieur Wicquart est encore vivant ! Ça ne se fait pas cela !

J.HAYART : ce serait une faute majeure de ne pas mettre Clos de la Ferme Wicquart, ou quelque chose comme cela.

A.BERNARD : je suis d'accord pour le Clos de la Ferme Wicquart.

B.DELOS : Ça tombe bien Monsieur Wicquart est là. Qu'en pense-t-il ?

J.HAYART : Et en plus, Henri Wicquart a été adjoint pendant 19 ans.

B.DELOS : S'il est d'accord, pas de problème.

A.BERNARD : Etes-vous d'accord ?

J.HAYART : Il l'est.

- **Complément rue du Stade et rue d'Aubers** : les habitants ont beaucoup de problèmes par rapport à leur adresse. D'un côté nous avons la rue du Stade (côté M.Mme DUMORTIER) et de l'autre c'est la rue d'Aubers. Les riverains ne reçoivent parfois pas leur courrier. Nous proposons d'ajouter la mention Chemin de Béthune.

Le Conseil est favorable.

- **Rue des Riez** : Nous proposons d'ajouter Chemin du Blanc Mouton.

S.BRUNEEL : Dans cette rue, aucun numéro ne se suit.

MF.AUGER : Donc on va donner le nom du Chemin du Blanc Mouton, les riverains auront une bonne adresse. Le Conseil est favorable.

- **Chemin des Irlandais** : sur la rue des Riez

S.BRUNEEL : cette rue donne sur le clos des Fougères, etc.

J.HAYART : j'émets une petite réserve car ce n'est pas un chemin public.

MF.AUGER : Oui, nous le savons.

J.HAYART : je pense que c'est la MEL qui est propriétaire.

MF.AUGER : non c'est l'AFR

A.DEMORTIER : Il faut demander l'autorisation ?

MF.AUGER : Nous allons lui demander, tout comme on demande aux familles.

C.DUQUESNE : il faut aussi demander à Monsieur DELANGUE, lui aussi propriétaire.

Le Conseil est d'accord.

XVII - Communications

1° **USAN** : L'USAN a communiqué son rapport d'activité 2018. Ce rapport est à votre disposition.

2° Mise en service du Portail City-Enfance à la rentrée

Toutes les inscriptions cantine, étude surveillée et garderie se feront sur le **portail City-Enfance de Cosoluce**.

Les inscriptions seront enregistrées à la semaine. Les parents auront jusqu'au jeudi midi de chaque semaine (fermeture des inscriptions sur le portail à midi) pour inscrire et désinscrire leur(s) enfant(s).

L'inscription à l'année avec des jours fixes reste possible. Les parents gèrent l'agenda du portail.

Chaque parent dont les enfants fréquenteront la cantine recevra du portail un lien à valider et activer (dans les 24 heures suivant la réception) par mail.

Les factures seront envoyées par mail en début de mois.

MF.AUGER : Un Conseil d'Ecole a eu lieu hier soir.

A.BERNARD : Un passage piéton a été demandé au niveau du haricot.

R.AVERLANT : Des travaux seront faits de la Rue des Hêtres jusqu'au parking de l'école

N.LOBRY : pas jusqu'à la Place de l'Europe ?

R.AVERLANT : la Place de l'Europe a été faite

MF.AUGER : les travaux seront faits jusqu'au niveau des deux totems Arthur et Zoé.

R.AVERLANT : ce que la MEL va revoir, c'est la voirie et les trottoirs. Le Conseil d'école avait demandé à ce que nous mettions des piquets, des plots et la demande a été refusée par la MEL. Plutôt que de mettre des piquets qui coûteront cher à la Commune, vont être posées des bordures un peu plus hautes, empêchant ainsi le stationnement. Les gens roulent comme des fous, je les vois arriver. Nous allons donc revoir les lieux et pourquoi pas, demander aux parents d'élèves et aux institutrices de participer au projet, voir ce qui pourrait se faire.

MF.AUGER : Nous avons proposé autre chose : on constate que durant la période où les enfants ont passé le permis vélo, nous avons fermé le parking et tout s'est très bien passé. Alors, est-ce qu'on pourrait (et là tout le Conseil d'école était d'accord), penser que pendant les jours scolaires, on ferme le parking ?

A.BERNARD : le lundi, mardi, jeudi et vendredi, on fermerait le parking avec des barrières, cela veut dire qu'on demande à nos agents municipaux de venir installer ces barrières et de le laisser ouvert uniquement aux institutrices.

B.DELOS : moi, je trouve cela normal.

R.AVERLANT : je dis tout simplement qu'il faut faire intervenir les gendarmes. On va fermer le parking ? tu vas voir le « bordel » que ça va provoquer sur le parking Monnet. Les gens ne savent pas se garer. Ils vont être sur les trottoirs. Pour le mois de septembre, tu n'auras pas d'alternative.

A.BERNARD : On le voit. Quand le parking est fermé pour le vélo, les gens viennent à vélo ou se garent sur le parking. Certains parents déposent juste leur(s) enfants, il n'y aura plus de dépose minute. Il y a toujours un flux.

R.AVERLANT : beaucoup de personnes viennent également à pied.

A.BERNARD : Avril, mai, juin, il n'y a pas eu de souci.

R.AVERLANT : A ce moment, il faut dire aux instits de venir à 8H. Tu ne peux pas fermer le parking à 8h20...

MF.AUGER : Cela a été dit. L'enseignant va rentrer, forcément une voiture va forcer derrière... Il y a aussi un problème de sécurité.

A.BERNARD : du coup, tu n'es pas pour ?

R.AVERLANT : ce n'est pas que je sois contre, mais je ne vois pas comment mettre cela en place. Il y a les locataires, les occupants des garages...

MF.AUGER : Ce sera difficile à mettre en place en effet.

A.BERNARD : On peut essayer, sur un mois. Ou alors, on ferme aux heures d'entrée et de sortie d'école.

MF.AUGER : là il faut quelqu'un sur place et ça coûte.

R.AVERLANT : Je signale aussi qu'on a enlevé le panneau « 10 minutes ».

A.BERNARD : En Conseil d'école ont aussi été évoqués les achats (vidéoprojecteurs, tableaux blancs).

MF.AUGER : Les pavés autour du banc ont été posés.

A.BERNARD : Autre sujet : à la place des arbres, seront mis des framboisiers. Il a été demandé à ce que le compost soit accessible afin que les enfants puissent apporter des déchets et que cela puisse alimenter le potager.

B.DELOS : Au niveau du compost, il va y avoir un site de compost, au niveau des jardins de BS. Il va y avoir un poulailler associatif, avec Anne FAIVRE et 15 personnes intéressées par cette activité. Ce seront des gestes éco-responsables. On est vraiment dans cette dynamique-là. Nous avons eu réunion un samedi matin qui a montré que les bénévoles veulent vraiment s'investir. Ils défricheront cet été cet espace, ce qui permettra de jalonner, mettre des grillages et installer le poulailler. Il y aura à côté un bac à compost pour permettre de récupérer, si possible, les légumes de la Maison de Retraite où il y a plus de fabrication qu'à la cantine. On avait hésité sur le lieu, mais nous avons choisi cet emplacement pour une raison simple : il y aura moins de nuisances pour les riverains ; nous avons pensé au jardin de Martial, mais les dames de la cantine ont craint les souris, les rats... Nous avons pensé aux jardins familiaux, mais le site était un peu excentré. Les personnes rencontrées sont motivées et ont envie de faire quelque chose de bien. Pour les gestes éco-responsables, il faut qu'on change absolument notre manière de consommer. Il faut réduire nos déchets, tout le monde a bien conscience de tout cela. Il faut changer nos habitudes. C'est important.

MF.AUGER : Alexandra BELAIR cherche un bénévole qui pourra entretenir le petit jardin.

B.DELOS : Dans cette dynamique, et puisque nous savons que nous sommes en zone orange par rapport à la sécheresse, nous n'avons pas planté l'ensemble des bacs. Tous ne sont pas plantés. Dès que vous sortez un peu du centre, il y a des bacs dans lesquels il n'y a pas de fleurs. C'était justement pour éviter de trop arroser. Comme le fauchage tardif, nous sommes vraiment dans cette prise de conscience.

J.HAYART : Fauchage tardif ? On peut en discuter.

B.DELOS : Oui en effet ils viennent de faucher...

B.DEBEER : Dans le cadre de vos décisions prises (et je ne suis pas intervenu tout à l'heure), vous êtes-vous rapprochée d'un avocat pour défendre les intérêts de la Commune attaquée dans le cadre du permis de construire Vandebulcke ?

A.DEMORTIER : Oui auprès de Maître Arnould NOURY

A.BERNARD : On n'a pas passé cette autorisation en conseil municipal. D'habitude quand on se défend, on demande en général l'autorisation du Conseil

J.HAYART : Je ne l'ai pas vu dans les délégations non plus.

A.DEMORTIER et MF.AUGER : Si, dans les délégations, si.

B.DEBEER : Madame le Maire avez-vous signé les conformités des permis de construire de la zone de la Maladrerie ?

MF.AUGER : Quelle conformité ?

B.DEBEER : la conformité des réalisations des immeubles de la zone de la Maladrerie. Aujourd'hui, il y a des bâtiments terminés qui ont pu demander leur conformité. C'est une question : avez-vous signé des conformités de travaux ?

R.AVERLANT : Il n'y en a qu'un qui a terminé : Automobile des Weppes.

B.DEBEER : On a signé comme quoi la Ville était d'accord pour attester de la conformité des travaux ? Est-ce que la Ville considère que les travaux réalisés correspondent au permis de construire ?

R.AVERLANT : C'est à la fin la conformité.

B.DEBEER : C'est à la fin des travaux. Il a dû déposer une conformité, l'avez-vous signée ?

MF.AUGER : Non je n'ai pas signé.

J.HAYART : Une question personnelle et je suis désolé d'en parler. Je suis retraité. J'aime bien faire mon jardin. Aujourd'hui je suis incapable de le faire car la haie a repris 4 mètres de hauteur.

MF.AUGER : J'ai taillé la haie chez moi, cela a été fait hier.

J.HAYART : Je parle de celle de la Commune... Ça c'est un point. Deuxième point : la Commune prête un terrain à mon voisin qui, lui, accueille 5 chevaux.

B.DELOS : Il s'agit quand même de son neveu...

J.HAYART : J'ai le tas de fumier à 2 mètres de ma véranda. Je ne peux plus aérer chez moi.

B.DELOS : Lui a ton poulailler juste à côté...

MF.AUGER : Et moi le coq. La haie qui appartient à la Commune, qui suit la tienne, je l'ai faite tailler hier.

B.DELOS : Marc Piepers et Fabienne sont de sa famille, c'est cela qui est fou quand même !

J.HAYART : Je le dis parce que je ne sais pas comment le dire.

MF.AUGER : Moi ton coq me gêne, tes poules aussi et l'odeur également. Alors je te le dis aussi.

B.DELOS : J'ai aussi vu un rat sortir de ton poulailler quand j'étais dans le jardin de Marc. Tu ne vois les nuisances que dans un sens.

MF.AUGER : nous pouvons clôturer la séance. Je vous souhaite de bonnes vacances.